

FAQ – Programme de formation en résidence pour artisans à Rome

1) Qui peut postuler ?

Le programme est ouvert à **20 artisans en herbe (5 par pays)** ayant la **nationalité et résidant en Côte d'Ivoire, en Égypte, au Kenya ou en Tunisie**, et qui manifestent un intérêt pour l'un des domaines artisanaux éligibles.

2) Quelles sont les spécialisations artisanales éligibles ?

Vous pouvez postuler si vous travaillez (ou souhaitez vous spécialiser) dans un ou plusieurs des domaines suivants : **maçonnerie et travail du marbre, maçonnerie, plâtrage et décoration, menuiserie, forge, mosaïque.**

3) Ai-je besoin d'une expérience professionnelle préalable ?

Non. Une expérience professionnelle préalable est un atout, mais n'est pas obligatoire.

4) Quelles langues sont requises ?

La connaissance de l'anglais et/ou du français est obligatoire.

5) Où se déroule la résidence ?

La résidence se déroule à **Rome, en Italie**. Après la résidence de 8 mois, **le programme** se poursuivra dans le pays de résidence avec une série d'activités **de formation des formateurs (ToT)** afin de favoriser la reproduction locale et l'impact à long terme.

6) Quelle est la durée du programme de résidence à Rome ?

Il s'agit d'une **résidence de 8 mois à Rome : 2 mois de formation à la langue et à la culture italiennes + 6 mois de formation**. Après la résidence de 8 mois, **le programme** se poursuivra dans le pays de résidence avec une série d'activités **de formation des formateurs (ToT)** afin de favoriser la reproduction locale et l'impact à long terme.

7) Quand commence la résidence ?

La date de début prévue est **avril 2026**, mais elle **peut varier en fonction des délais de traitement des visas**.

8) Y a-t-il des frais d'inscription ?

Non, la participation au programme **est gratuite**.

9) Quels sont les frais pris en charge ?

Les organisateurs prennent en charge **les frais de voyage aller-retour, l'hébergement, l'assurance et les repas**. Les participants reçoivent également une **indemnité journalière** pour leurs dépenses quotidiennes de base (conformément aux règlements institutionnels applicables).

10) Quelles sont les conditions d'hébergement ?

Les participants seront logés dans deux **appartements et partageront leur chambre avec des participants du même sexe**. Les préférences et affinités des candidats peuvent être prises en compte.

11) Quelle est la méthodologie de formation ?

Le programme est **intensif et axé sur la pratique**. Il combine **des cours magistraux, des ateliers, des séminaires, des visites guidées et des travaux pratiques sur des sites réels**, à travers des modules fondamentaux, des modules spécialisés, des activités pratiques et des visites sur le terrain. Veuillez consulter ici l'offre de cours.

12) Y aura-t-il un soutien en langue italienne ?

Oui, et de plus, des **cours d'italien** sont dispensés pendant les deux premiers mois afin de faciliter la collaboration avec les maîtres artisans italiens et d'apprendre la terminologie clé. **L'immersion culturelle** sera assurée grâce à une aide à la médiation afin de garantir le soutien et l'inclusion tout au long de la période de résidence.

13) Quels sont les documents requis pour postuler ?

Les candidatures doivent être soumises via le **formulaire Google officiel** et doivent inclure (en **anglais ou en français**) :

- **Une copie du passeport en cours de validité**
- **CV + lettre de motivation**, ou bien une **vidéo d'une à deux minutes** présentant le candidat et ses motivations
- **Portfolio** (vidéo/photos)
- **Déclaration sur l'honneur ou lettre de recommandation** de représentants de la communauté locale confirmant la fiabilité et l'engagement du candidat

14) Quels sont les formats de fichiers et les limites de taille acceptés ?

Les formats acceptés sont les suivants : **pdf, doc, docx, jpg, jpeg, png, tif, tiff, pptx, mp4, mov**.
Taille maximale des fichiers : **10 Mo**.

15) Quelle est la date limite de candidature ?

La date limite pour soumettre votre candidature est le **25/02/2026** via le formulaire Google officiel.

16) Comment se déroule le processus de sélection ?

Les candidats présélectionnés seront contactés afin de planifier un **entretien en ligne** avec les organisateurs après la clôture de l'appel à candidatures.

17) Y a-t-il des critères de priorité ?

Oui, **la priorité sera donnée aux candidats disposant de moyens financiers limités** pour accéder à des formations similaires.

18) Qui dois-je contacter en cas de problèmes techniques lors de la soumission ?

Pour toute question technique relative à la candidature en ligne, les candidats doivent contacter :
residencyprogramme@iccrom.org